

Concurrence—Bill

L'augmentation moyenne des profits des 12 compagnies échantillonnées dans cette enquête du *Financial Post* a été de 59.6 p. 100. Il n'y a rien, que ce soit la loi relative aux enquêtes sur les coalitions ou la Commission de surveillance des prix des produits alimentaires ou le ministère responsable, pour protéger le consommateur contre cette situation. De plus, et c'est la crème sur le gâteau—et ni les libéraux ni les conservateurs ne peuvent en être fiers—ce sont ces compagnies qui ont bénéficié de la réduction d'impôt des sociétés de 47 à 40 p. 100. Et cela ne s'arrête pas là. Par exemple, ces entreprises ont-elles augmenté le nombre de leurs employés? Pas d'après les statistiques. Ont-elles construit de nouvelles usines? Pas que je sache. Elles ont empêché ces bénéficiaires à titre de cadeau du contribuable canadien. Non seulement avons-nous permis à George Weston d'augmenter ses bénéfices de 86 p. 100 mais nous avons estimé que les affaires allaient si mal qu'en plus nous avons réduit son échelle d'imposition.

Cela signifie également que, dans la mesure où ces entreprises vivrières appartiennent à des compagnies étrangères et versent des dividendes sur leurs bénéficiaires à leur société mère située à l'étranger, elles prennent l'argent des contribuables canadiens à la suite de la réduction à 40 p. 100 de l'impôt sur les sociétés. Nous, contribuables canadiens, donnons l'argent de nos impôts péniblement gagné sous forme de dividendes aux multinationales implantées à l'étranger. C'est scandaleux.

Le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Gray) nous saisit maintenant d'un bill dont la gestation a été longue mais qui est insipide, inefficace et qui sera inutile d'ici quelques mois. S'il contient quelques excellentes dispositions en matière de protection des Canadiens sans piocher davantage dans leurs portefeuilles, elles ont fait l'objet d'une telle publicité que les entreprises ont maintenant trouvé le moyen de les contourner. Quant aux autres, elles poursuivront la politique amorcée par M. Henry, du temps qu'il était directeur des recherches et enquêtes, qui consistait à réunir des hommes d'affaires pour déterminer jusqu'où ils pouvaient aller dans les limites de la loi. J'espère que lorsqu'il recevra le bill, le comité pourra y mettre de l'ordre, parce qu'il ne vaut pas grand-chose dans sa forme actuelle.

● (1630)

M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley): Monsieur l'Orateur, j'accepte en principe les modifications proposées à la loi relative aux enquêtes sur les coalitions et dont la Chambre est saisie, étant donné surtout qu'on semble accorder une certaine priorité à la protection du consommateur dans le cadre d'une politique de la concurrence, secteur qui a été la cible de nos attaques contre le gouvernement.

Les députés profiteront sûrement de l'occasion qui leur est offerte de discuter les nombreux domaines qu'englobent les modifications proposées, d'autant plus que bien des questions demeurent sans réponse et que nombre d'éléments du bill doivent être amplifiés, en particulier l'article 32.3 qui ferait relever le sport amateur et professionnel de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions pour la première fois. J'accueille favorablement le principe de la protection pour les athlètes aussi bien que pour les équipes, car il a trop longtemps manqué dans ce pays. Toutefois, la mesure législative proposée ne représente, surtout sur ce point, qu'un début de ce qui pourrait et devrait être réalisé: elle ne fait qu'effleurer la surface du problème.

[M. Howard.]

Ce qui m'inquiète surtout c'est le favoritisme marqué que l'on trouve dans ce bill, non pas à l'égard de l'amateur qui, de fait, a réellement besoin de principes directeurs de ce genre, mais envers le professionnel déjà reconnu qui a atteint la stabilité et la sécurité financière sur ce qu'on pourrait appeler le marché des athlètes et envers les équipes elles-mêmes qui ont à leur disposition d'importantes ressources juridiques et monétaires. Ce qui me préoccupe avant tout et qui devrait inquiéter également chacun des députés de cette Chambre, c'est que l'on offre à la jeunesse de notre pays toutes les occasions concevables, non seulement de participer et de devenir physiquement aussi bien que mentalement productive, mais qu'on leur offre également l'occasion de participer aux sports professionnels du Canada sans devoir céder à la suprémacie américaine au Canada. Il faut également protéger leur droit de choisir l'équipe qu'ils préfèrent.

En ce moment, chaque équipe de la ligue canadienne de football est composée, à 50 p. 100 environ de joueurs américains, sans parler des Américains qui, à plus de 75 p. 100, forment le personnel de direction et d'entraînement. Permettez-moi de vous citer un passage du *Daily Star* de Toronto d'aujourd'hui, tiré de la rubrique des sports de Jim Proudfoot:

La prochaine fois que vous aurez un poste d'entraîneur ou de directeur à offrir, confiez-le à un Canadien. Les Eskimos d'Edmonton s'en sont assez bien tirés avec un gérant général canadien et nombre d'entraîneurs canadiens peuvent faire du bon travail dans la LFC, s'ils cultivent un peu l'accent sudiste.

Le mythe de l'infériorité canadienne a été entretenu surtout par les entraîneurs qui préfèrent engager un demi des Georgia Abnormal plutôt que de profiter d'un jeune homme talentueux issu de la patrie de Wilfrid Laurier.

Les Canadiens qui en ont eu l'occasion se sont toujours montrés à la hauteur des étoiles les plus célèbres: Tony Gabriel, Jim Corrigan, Tom Forzani, Bill Baker et Lorne Richardson ont fait parti l'automne dernier de l'équipe d'étoiles où ils occupaient des postes habituellement confiés à des immigrants.

Si M. Lalonde n'a pas pris un engagement de ce genre, il perd tout simplement son temps—en voulant décider quels sont les joueurs américains que les Canadiens peuvent regarder jouer.

Je suis entièrement d'accord avec cette chronique et il est paradoxal de voir que, d'une part, le gouvernement dépose un bill qui, prétend-il, stimulera la concurrence et, d'autre part, le même gouvernement menace de présenter un bill visant à empêcher la concurrence. Je parle, bien entendu, des contradictions entre le bill dont nous sommes saisis, parrainé par le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Gray), et les déclarations largement diffusées du ministre de la Santé nationale (M. Lalonde) dans lesquelles il a répété avec force que le gouvernement ferait tout en son pouvoir pour que les Northmen de Toronto de la nouvelle Ligue mondiale de football ne puissent jouer au Canada, afin de protéger la Ligue canadienne de football. N'y a-t-il rien de plus contradictoire? Comment un gouvernement peut-il présenter des doctrines aussi contradictoires? Le gouvernement perd-il de vue que notre pays doit tout à la libre entreprise et oublie-t-il que ce pays a été construit grâce à l'esprit de concurrence? Pourquoi le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a-t-il précisément choisi ce moment-ci pour empêcher les Northmen d'établir leur concession à Toronto, ville qui est plus que disposée et à même d'avoir dans ses murs deux grandes équipes de ligue? D'autant plus que les Argonauts ont vendu tous leurs billets pour les matchs de l'avant et de l'après-saison, de même que pour les jeux interligues et qu'à ce jour, les Northmen ont déjà, sans faire aucune publicité, vendu plus de 3,000 billets de saison pour leurs matchs.